



Le 03 novembre 2014,

Le Ministère est passé en force, Continuons à résister !

Non, Mr le directeur de l'UT56, la page n'est pas tournée pour vos agents de l'inspection du travail.

Face à la mise en place précipitée de la nouvelle organisation et ses effets assumés par les pouvoirs publics et nos hiérarques locaux, d'une déstabilisation structurelle pour notre administration du travail, l'ensemble des inspecteurs du travail du Morbihan a interpellé le RUT dès septembre 2014 dans le cadre d'un état des lieux des Unités de Contrôle dans le département générant de vrais dysfonctionnements :

Ont été rappelés à cette occasion notamment **les constats suivants** :

- Suppression de la section renfort sur Lorient sans justification alors même que le schéma régional le prévoyait, (renforcer ce n'est pas redéployer un effectif insuffisant !)
- Suppression d'un poste d'inspecteur du travail à Vannes depuis le 1^{er} octobre 2014 (L'inspecteur du travail est devenu RUC),
- Suppression d'un poste d'agent de contrôle dans le cadre de la réforme à Lorient,
- Suppression du poste d'Appui Ressource Méthode de proximité alors qu'il est maintenu dans d'autres régions...

Malgré cela le RUT persévère dans son autisme et demande aux agents de sections de « fonctionner » normalement sans entendre que :

- Les inspecteurs du travail devront continuer à assumer l'ensemble des décisions administratives de plusieurs sections tout en contrôlant les entreprises de moins de 50 salariés de leur propre section ce qui accroît leur charge de travail au quotidien en étant moins nombreux,
- La **liste à jour** des entreprises de plus de 50 salariés pour chaque inspecteur du travail a été transmise tardivement et n'est toujours pas consolidée,
- Le départ en retraite d'une secrétaire va se faire en décembre 2014 sans aucune certitude sur son remplacement ; de surcroît, il faudra assurer le secrétariat du RUC et de l'agent de contrôle chargé du travail illégal...

Et sans répondre aux interrogations suivantes :

- Quid de l'accompagnement et la formation des Contrôleurs du travail avec peu d'ancienneté sur leur poste de travail (5 Contrôleurs du Travail sur un effectif de 10 sur l'ensemble de département dont 4 sur Vannes),
- Quid des intérim des contrôleurs du travail en formation, en congés, en arrêt de travail (2 Contrôleurs du Travail actuellement),
- Quid de l'intérim de 2 Contrôleurs du Travail ayant été reçu à l'EPIT et partant pour 6 mois à compter du 3 novembre 2014 (Lorient),

Et il faut rajouter :

- **Une mobilisation du secrétariat accrue et exigeante au regard de la nouvelle répartition des dossiers devant s'adapter à la réorganisation totale des services, aux secteurs géographiques aux contours épars, aux entreprises non sectorisées**
- A noter que le secrétariat présent sur le site détaché de l'UT à Lorient, doit parallèlement à cette reconfiguration des services, continuer à assurer ses missions habituelles inhérentes au site : accueil téléphonique et physique des usagers, tri du courrier, gestion optimale du fonctionnement du site détaché
- La déqualification des inspecteurs du travail prise de plein fouet par les agents le 1^{er} octobre 2014 par l'instauration de la réforme,
- L'absence de reconnaissance professionnelle des contrôleurs du travail non retenus à l'EPIT 2014 alors qu'ils sont invités dans le même temps à suivre les établissements de plus de 50 salariés !
- Quid de l'affectation d'un Contrôleur du Travail prévue en CAP au 1^{er} décembre 2014 à l'UT 56 (Lorient) et qu'un obscur arbitrage de la Direccte Bretagne va reporter au 1^{er} janvier 2015...

Nos hiérarques ne peuvent ignorer que la situation dans les services est extrêmement difficile :

- déménagements organisés dans l'urgence et avec des moyens insuffisants,
- crispations autour des réaffectations,
- bouleversement des collectifs de travail,...

La note DGT du 04 septembre 2014 organise la paralysie de nos services pendant de longs mois, si ce n'est des années : intérim à minima, traitement des seules demandes à caractère « urgent »,... Les agents sont cordialement invités à tout accepter jusqu'à ce que la charge de travail ne devienne « insoutenable ». Il s'agit d'en faire le maximum jusqu'à atteindre le point de rupture. **C'est inacceptable !**

Nous ne pouvons pas tolérer une telle situation qui va entraîner burn-out et souffrance au travail pour **tous** les agents.

Le DGT, dans son discours prononcé devant les RUC en appelle à notre sens du service public et à notre conscience professionnelle.

La DGT cherche-t-elle à nous culpabiliser ???

Nous subissons de plein fouet les effets des contradictions de la réforme – réduction des effectifs et intégration des contrôleurs du travail dans le corps de l'inspection du travail au compte-goutte – et nous n'acceptons pas une telle situation.

L'administration presse les contrôleurs du travail à contrôler les entreprises de plus de 50 salariés, alors qu'on ne leur en donne pas les moyens juridiques et au détriment du principe fondamental « A travail égal, salaire égal ».

Tous ces constats dépassent de très loin toutes les situations difficiles que nos services ont dû affronter jusqu'à présent...et malgré la conscience professionnelle et le sens du service public des agents, il est évident que nous ne sommes pas en mesure de gérer la désorganisation des services liée à la mise en œuvre de cette réforme qui nous impacte fortement au titre des risques psychosociaux....

Nous appelons tous les agents à refuser toute situation pouvant générer une surcharge de travail impactant leurs conditions de travail et leur santé (qui pourrait d'ailleurs donner lieu à l'exercice du droit de retrait-décret n°82-453 du 28 mai 1982) alors que pèse sur leur administration une obligation de santé et de sécurité des agents.

Ainsi, nous invitons les agents en difficultés à prendre contact avec les organisations syndicales qui les soutiendront.

Les syndicats de l'UT56 appellent les agents à ne pas se laisser intimider par les pressions qui ne manqueront pas d'être exercées.

Restons vigilants face à une instrumentalisation de la hiérarchie !